

Nous pensions que le CSE de février allait être le dernier de ce mandat, avant les élections. Et bien non : le dossier du projet de déménagement d'Antibes n'ayant pas avancé, les élus ont demandé la tenue d'un CSE extraordinaire, et celui-ci s'est tenu mercredi 2 mars. Pour l'occasion, FO a désigné comme RS le délégué syndical FO de l'antenne de France 3 Côte d'Azur, Éric Jacquet.

La séance a débuté avec un hommage rendu à l'un de nos collègues de l'antenne de Rennes, décédé voici quelques jours.

S'en sont suivies les différentes déclarations liminaires : retrouvez celle de FO en cliquant [ICI](#)



SOMMAIRE

RAPPEL DES FAITS	1
COMMENTAIRES DES ÉLUS	2
POURQUOI L'HYPOTHÈSE DE LA RÉNOVATION N'A PAS ÉTÉ ÉTUDIÉE ?	2
SI DÉMÉNAGEMENT OBLIGE, QUELLE LOCALISATION ?	3
ET POUR FAIRE QUOI, DANS QUELLES CONDITIONS ?	3
UN ACCOMPAGNEMENT POUR PALIER LES INCONVÉNIENTS D'UN MAUVAIS PROJET ?	3
QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?	4

RAPPEL DES FAITS

La direction a enchaîné ensuite avec sa chronologie du dossier :

- Le projet existait avant 2015
- Les inondations de 2015 l'ont accentué
- Des alertes ont été prises en compte en 2017 et 2019, occasionnant la tenue d'un COPIL

- La parcelle est classée « rouge », et l'évolution du PPRI de 2020 n'a pas modifié ce classement.

- La direction a jugé que la rénovation du site, en activité, allait être génératrice de nuisances (bruits et poussières), pour un bien qui allait rester en zone inondable.

-Elle a rappelé le coût des consommations d'énergie dans ce bâtiment (dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui) : 39€ par m2 en

2018, 41€ par m2 en 2020, alors que le coût moyen n'est que de 22€.

- Un « décret tertiaire » va imposer une économie de 40% d'énergie à échelle 2030
- En mars 2021, France TV a décidé de répondre à une consultation ouverte par la mairie de Nice, pour être l'une des entreprises souhaitant s'installer sur ce site de la Victorine. Une équipe d'architectes a été missionnée pour travailler sur un projet.

- En juillet 2021, l'offre de France TV a été remise. Les élus ont alors posé la question : est-ce que l'entreprise se trouve pieds et poings liés depuis la remise de ce dossier ? La réponse de la direction n'a pas été très précise : oui, il y a un engagement (avec des conditions suspensives) ; non, l'entreprise n'a plus la maîtrise du calendrier ; et oui, il semble qu'il soit possible de se désengager, mais à quelles conditions exactement ? Nous n'avons pas de réponse !

COMMENTAIRES DES ÉLUS

- Nous avons pris acte de ces arguments, même si nous avons soulevé qu'ils manquaient d'éléments objectifs telles des études comparatives intégrant les aspects économiques, financiers, environnementaux.
- Nous avons soulevé aussi le fait que nous déplorions l'absence d'une véritable étude d'impact sur les aspects santé, alors qu'il est connu de tout le monde depuis longtemps que ce projet, s'il reste en l'état, va avoir un impact important (notamment sur les trajets domicile/travail et sur les allongements de

temps de trajet pour la couverture de l'intégralité de la zone, de Fréjus à Menton).

- Nous avons soulevé aussi qu'il y avait deux questions distinctes dans ce dossier :

Tout d'abord, rénovation ou déménagement ?

Et ensuite, si le déménagement est LA solution, il faut aussi se poser la question de la localisation

POURQUOI L'HYPOTHÈSE DE LA RÉNOVATION N'A PAS ÉTÉ ÉTUDIÉE ?

Les arguments de la zone inondable, des nuisances et du « décret tertiaire » ont été mis en avant par la direction.

Les élus ont soulevé l'absence d'une véritable étude chiffrée, alors qu'il existe d'autres sites (comme Amiens) où la rénovation a été choisie.

A la question des différences de budgets, la direction a répondu clairement que la rénovation serait beaucoup moins coûteuse que le déménagement.

Les élus ont soulevé l'importance de l'emplacement, et le fait que ce site, à Antibes, se situe au centre de la zone de

couverture, donc bien mieux placé que toute autre localisation. Ils ont invité les acteurs de ce projet à ne pas tenir compte de la seule observation de la carte : il est nécessaire d'ajouter l'effet du trafic. En effet, le même parcours, censé ne durer que quelques minutes par circulation fluide, peut se compter en heures plusieurs mois dans l'année, à certaines heures.

Ils ont donc déploré que cette hypothèse n'ait pas été examinée avec plus de précisions. Ils ont donc demandé la suspension du projet, afin que ces questions, techniques et sur l'impact par rapport à la santé des salariés,

soient étudiés. Pas de réponse positive de la direction, lors de ce CSE...

SI DÉMÉNAGEMENT OBLIGE, QUELLE LOCALISATION ?

Les élus ont soulevé le fait que, même si l'hypothèse du déménagement était effectivement la meilleure, dans ce cas, il n'y avait pas que cette solution du terrain de la Victorine.

Ils ont ajouté qu'il existe que d'autres qui propositions émanant d'un groupe de 26 communes, avec des terrains sur le secteur du pôle technologique de Sophia Antipolis, au bord de l'accès autoroute, avec une position beaucoup plus centrale que Nice.

Sur cela, la direction nous a répondu qu'il était essentiel pour elle que l'implantation soit dans « la capitale », à savoir Nice. Les élus ont fait valoir le fait que la capitale régionale n'était pas Nice mais Marseille, et qu'il était

nécessaire de prendre en compte les problèmes de circulation préalablement évoqués.

A la question sur la couverture dans Nice, ils ont soulevé le fait que c'était la mission des équipes de la locale de Nice, qui elle, se situe bien en cœur de ville.

Plus globalement, ils ont dénoncé l'absence d'examen plus approfondi de ces autres pistes. Ils demandé à nouveau que le projet tel qu'il se présente soit suspendu, et qu'une étude comparative soit engagée, afin d'examiner en détail ces différentes hypothèses. En séance, la direction n'a pas répondu par la positive.

ET POUR FAIRE QUOI, DANS QUELLES CONDITIONS ?

Tel que présenté, le bâtiment est beau, mais ne semble pas dimensionné pour l'ensemble des activités hors JT. Notamment les équipes de la locale, qu'il est prévu d'intégrer dans ce nouveau site : où seront-elles exactement ?) Ou bien les contenus d'antennes, dans un contexte où, régionalisation oblige, ils seront amenés à se développer !

Ce qui nous a été répondu fait sourire : il ne s'agit pas là du « vrai » projet, celui-ci donne

juste une idée mais sera amené à évoluer...et ce n'est que dans cette version future que nous aurons une idée précise de ce que la copie sera. Ce qui signifie que, à ce stade, malgré l'avancement des étapes, il n'y a toujours aucune vision précise transmise aux salariés, et à leurs représentants, pour avis.

C'est ce qui s'appelle être mis devant le fait accompli, et ce n'est pas du dialogue social de qualité.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR PALIER LES INCONVÉNIENTS D'UN MAUVAIS PROJET ?

Au cours des débats, il a été précisé que le pôle conseil et accompagnement allait s'impliquer dans ce projet. Afin d'identifier les impacts et voir comment y répondre. Certes, c'est une bonne nouvelle de l'apprendre... mais malgré toutes ses compétences, le pôle ne sera pas en mesure d'annihiler les

difficultés dont de nombreux salariés se trouveront confrontés si le projet tel que pensé aujourd'hui voit le jour. Et plutôt que se dire qu'il faudra réparer des dommages inévitables, il serait préférable de voir comment les éviter. Là encore, nous en revenons à cette demande exprimée par les


élus : suspendre le projet, et prendre le temps d'examiner ces points.

Sur tous mes problèmes posés, c'est bien celui sur la santé qui inquiète le plus les élus. Et ce sentiment de ne pas être entendu pose souci.


QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

Les élus ont le sentiment que ce CSE n'a pas été plus utile que le précédent. Pourtant, force est de constater que, depuis le départ, ce projet a été mené, jusqu'à des phases décisives, sans que les représentants des salariés ne soient ni informés comme il se doit, ni consultés. Une étape importante serait que la direction accepte cette « mise à plat », mais pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour,

C'est la raison pour laquelle les élus ont diligenté une expertise pour « projet important », afin que ce travail objectif soit effectué, et que des réponses précises ainsi que des préconisations puissent être établies.

Prenez connaissance de la résolution définissant cette mission en [cliquant ICI](#) 

Les élus ont dénoncé également le non-respect sur ce dossier de la transparence et de la bonne consultation des élus dans les règles de l'art. Et ils ont mandaté le secrétaire du CSE afin qu'il engage un contentieux en ce sens.

Prenez connaissance de la résolution formulant ce mandat en [cliquant ICI](#) 

Enfin, un préavis intersyndical court toujours sur le périmètre de l'antenne de France 3 Côte d'Azur, pour ce vendredi 4 mars, jour où l'attribution du terrain de ce secteur de la Victorine est toujours à l'ordre du jour.

Vos élus FO : Grégory Hen (Marseille), Laurence Romet (Amiens), Eric Vial (Strasbourg), Véronique Chazaud (Paris Ile-de-France), François Ormain (Caen), Bruno Demange (Nancy), Henri Weiken (Strasbourg) et Eric Jacquet (Antibes-représentant syndical)